

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/02/2020	21/02/2020	F01120P0032

### 1. Intitulé du projet

Projet immobilier sur l'ilot M3 de la ZAC des Docks

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. b.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement : Opération d'aménagement dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> => 22 149,3 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un programme de construction au sein de la ZAC des Docks sur la commune de Saint-Ouen, ZAC en cours de développement sur une centaine d'hectares entre la Seine et le boulevard Victor Hugo. Le projet concerne l'ilot M3 lui-même composé de 6 lots (M3a, M3b, M3c, M3d, M3e, M3f).

Il est entouré, au nord par la rue Simone Veil, à l'est par la rue Ardouin, au sud par la rue Pablo Picasso et à l'ouest par un mail piéton de l'autre côté duquel se trouvera le lot M2.

Il s'implante sur un site anciennement occupé par la fourrière SDMM et la société AUTO93 spécialisée dans la vente de véhicules et la mécanique automobile. La démolition de toutes les infrastructures et de tous les bâtiments existants a été assurée par SEQUANO AMENAGEMENT dans le cadre de l'aménagement global de la ZAC des Docks. La désamiantage de l'ensemble de la parcelle a été réalisé avant la démolition.

Le projet prévoit la construction d'immeubles collectifs de 289 logements en accession allant du T1 ou T5, et de plusieurs locaux d'activités.

Les bâtiments seront construits en R+5 à R+9 sur 1 à 2 niveaux de sous-sols.

Les locaux d'activités et locaux techniques occuperont le RDC. Certains logements seront également situés au RDC mais seront dirigés vers le cœur de l'ilot. Les étages seront occupés par des logements.

Chaque lot comportera un parking souterrain aménagé sur 1 à 2 niveaux de sous-sol, le nombre de places de stationnement privées pour l'ensemble de l'opération s'élevant à 212.





## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de la ZAC des Docks, dans lequel s'inscrit le présent programme, vise au renouvellement urbain d'anciennes friches industrielles pour constituer un quartier de vie exemplaire et innovant en matière de qualité urbaine et environnementale, de diversité fonctionnelle et sociale, de densité et de continuité urbaine entre le centre-ville et la Seine.

L'aménagement de l'îlot M3, au sein du secteur Ardouin Sud, assurera la continuité de l'îlot M2 dont il est séparé par un mail piéton, afin notamment de poursuivre le développement d'une façade urbaine de qualité le long de la rue Simone Veil (au nord de l'îlot).

Il s'agit d'un projet mixte combinant logements en accession et locaux d'activités, et exemplaire du point de vue environnemental. Cette opération veillera à utiliser des matériaux pérennes et des techniques respectueuses de l'environnement et d'une sécurité durable mais aussi à assurer la conformité des constructions aux réglementations en vigueur. Dans le respect des objectifs définis à l'échelle de la ZAC, il est notamment prévu l'utilisation de matériaux biosourcés et la certification des constructions (NF HABITAT HQE profil excellent avec un minimum de 7\* et EFFINERGIE +). Le cœur d'îlot fera l'objet d'une césure paysagée permettant de créer des zones végétalisées qui participeront activement à la biodiversité urbaine, à la qualité paysagère et à la gestion des eaux pluviales, dans la mesure où elles sont en pleine terre.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les constructions de l'ensemble du projet seront réparties dans 6 lots distincts faisant chacun l'objet d'un permis de construire. Estimation du délai de réalisation des travaux : 24 mois

L'ensemble des bâtiments couvrant les 6 lots seront construits de R+5 à R+9 et avec 1 à 2 niveaux de sous-sols (parking souterrain).

Différentes infrastructures seront réalisées :

- cheminements piétons
- réseaux divers et assainissement
- dispositifs de gestion des eaux pluviales

Les intervenants du chantier pour l'ensemble de l'îlot M3 respecteront les dispositions prévues dans le cadre de la démarche chantier-propre issue de la Charte Promoteur-Bailleur édictée par la ville de Saint-Ouen.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme comprendra un ensemble de bâtiments composé de 2 groupes de lots construits sur un terrain de 8348 m<sup>2</sup>.

Lot M3a : 49 logements en accession du RDC au R+7 ; un niveau de sous-sol avec parking de stationnement privé, un accès véhicules au parking via la rue Pablo Picasso ; un accès piétons via le mail piéton.

Lot M3b : 28 logements en accession du RDC au R+7 ; un niveau de sous-sol avec parking de stationnement privé, un accès véhicules au parking via la rue Pablo Picasso ; un accès piétons via la rue Pablo Picasso.

Lot M3c : 59 logements en accession du RDC au R+7 ; 278 m<sup>2</sup> de locaux d'activités en RDC ; un niveau de sous-sol avec parking de stationnement privé, un accès véhicules au parking via la rue Ardoin ; un accès piétons via la rue Ardoin.

Lots M3d : 60 logements en accession du RDC au R+9 ; 2 niveaux de sous-sol avec parking de stationnement privé, un accès véhicules au parking via la rue Simone Veil ; un accès piétons via la rue Simone Veil.

Lot M3e : 33 logements en accession du RDC au R+9 ; 150 m<sup>2</sup> de locaux d'activités/services en RDC ; un niveau de sous-sol avec parking de stationnement privé, un accès véhicules au parking via la rue Simone Veil ; un accès piétons via la rue Simone Veil.

Lot M3f : 60 logements en accession du RDC au R+7 ; 308 m<sup>2</sup> de locaux d'activités/services en RDC ; un niveau de sous-sol avec parking de stationnement privé, un accès véhicules au parking via la rue Ardoin ; un accès piétons via la rue Ardoin.

Des espaces verts pleine terre et sur dalle seront aménagés au cœur de l'îlot.

Les différentes habitations seront alimentées par les réseaux. La collecte des ordures ménagères s'effectuera par collecte pneumatique.

Les constructions prévues seront raccordées au réseau de chaleur urbain de la CPCU alimenté par des énergies renouvelables (à 60 % minimum). La chaleur produite par ce réseau sera utilisée pour couvrir l'essentiel des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire.





**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolition (SEQUANO AMENAGEMENT)
- 6 Permis de construire (1 permis de construire pour chaque lot)
- Etude d'impact ZAC des Docks
- Dossier Loi sur l'Eau ZAC des Docks

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette	8 348 m2
Nombre de logements	289 logements
Surface de plancher totale	22 149,3 m2
- SDP de logements	21 437,3 m2
- SDP de locaux d'activités	736 m2
Nombre de niveaux maximal de l'ensemble immobilier projeté en superstructure	R+9
Nombre de niveaux maximal de l'ensemble immobilier projeté en infrastructure	2 niveaux
Nombre total de places de stationnement automobile	212 places en sous-sol

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC des Docks de SAINT-OUEN  
Secteur Ardoin Sud  
Lot M3  
93400 SAINT-OUEN

Section 0H  
Parcelle 25

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 19' 33" 62 Lat. 48° 54' 34" 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (de type 2) est située à environ 4 km du projet (Pointe aval de l'Ile-Saint-Denis - 110030009).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Saint-Ouen ne comporte aucun arrêté préfectoral de Protection de Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par plusieurs Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : PPBE des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de l'État dans le département, PPBE de Seine-Saint-Denis (rues départementales), PPBE de la communauté d'agglomération Plaine Commune (voies routières et ferroviaires)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de l'emprise de ces différents types d'éléments patrimoniaux.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans l'emprise d'une zone humide délimitée ni dans l'emprise des enveloppes d'alertes potentiellement humides définies en région Ile-de-France.





Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen est concernée par le PPR Inondation de la Seine en Seine-Saint-Denis (arrêté préfectoral n°07-2104 du 21 juin 2007). La prise en compte du PPRI dans la réalisation du projet est présentée dans la notice PPRI en annexe. La commune est également concernée par le PPR Mouvements de terrain multirisques destiné à se substituer au périmètre de risques liés aux anciennes carrières et aux poches de dissolution de gypse (arrêté préfectoral n°86-0746 du 21 mai 1986). La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est recensé parmi les sites BASIAS : il s'agit d'une ancienne société de traitement industriel des résidus urbains dont l'activité s'est terminée en décembre 1989. Un diagnostic pollution et un plan de gestion ont été réalisés par le bureau d'études SOPPOL (cf. plan de gestion en annexe). Au regard des observations et analyses effectuées, le site est compatible avec le projet d'un point de vue sanitaire. De plus, la mise en place de puits pour une alimentation en eau potable sera interdite et les terres impactées seront remplacées par des terres saines au niveau de la zone de pollution concentrée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition 03001 (Albien). Il s'agit d'une nappe à grande profondeur qui concerne tout le bassin parisien et au-delà (superficie 100000 km <sup>2</sup> ). Le projet ne prévoit aucun prélèvement dans ces nappes.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de captage d'alimentation en eau potable destiné à la consommation humaine sur le territoire de la commune de Saint-Ouen. D'autre part, le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapproché lié à un ouvrage de prélèvement.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 900 m au sud du projet (Ensemble urbain à Paris).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 4 km (Sites de Seine-Saint-Denis - Zone de Protection Spéciale).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à environ 2,2 km (Parc de Montsouris)





6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, un rabattement de nappe sera nécessaire pour la réalisation des sous-sols au niveau des lots M3c, M3d et M3f.  En phase exploitation, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine ou dans les nappes souterraines.  L'impact est évalué dans le DLE de la ZAC.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase définitive, afin de protéger les sous-sols enterrés vis à vis des arrivées d'eau, un cuvelage, dont la cote d'arrêt sera définie ultérieurement, sera mis en oeuvre. A delà de cette cote, il pourra être prévu un système de barbacanes et cunettes.  L'impact est évalué dans le DLE de la ZAC.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré une optimisation maximale des terres en place en déblais / remblais, le terrassement de 2 niveaux de sous-sols induira un excédent de déblais. Ces matériaux sont impropres à la réutilisation en tant que structures de voirie. Leur évacuation se fera en décharge agréée, ISDI, ISDND ou comblement de carrières en matériaux sulfatés, suivant les cas rencontrés à l'exécution, ces matériaux étant pollués par les activités antérieures.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est consommateur de matériaux de construction. Toutefois, il n'est pas consommateur de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne constitue pas une zone reconnue pour sa biodiversité. Il se situe hors continuité écologique du SRCE d'Ile-de-France (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et hors ZNIEFF recensée (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 4 km (Sites de Seine-Saint-Denis - Zone de Protection Spéciale). Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou sur une espèce relevé(e) au niveau des sites Natura 2000.





	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques actuellement vigueur et ne compte aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle étudiée se situe dans une zone d'aléa faible vis à vis du phénomène de retrait-gonflement des argiles. La commune est concernée par un PPR Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (cavités souterraines) - Article R111-3. Le site est localisé dans la zone d'aléa faible à moyen définie dans le PPRI de la Seine en Seine-Saint-Denis et dans la zone de sensibilité très élevée pour le risque d'inondation par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront gérées par réseaux enterrés raccordés au réseau du domaine public. Les terres excavées présentant des contraintes en terme de gestion seront envoyées dans des filières de traitement adaptées. D'après le plan de gestion, le site est compatible avec le projet d'un point de vue sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des nuisances classiques cantonnées à l'échelle de la parcelle et du quartier. En phase chantier : circulation d'engins sur les rues d'accès et au sein de la parcelle, fonctionnement d'outils. En phase exploitation : entrée de voitures au niveau des parkings souterrains et circulations supplémentaires sur les rues contournant le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés par le projet seront source de bruit (cf. item précédent). En phase chantier, les opérateurs seront tenus de respecter les normes réglementaires en vigueur en matière de protection contre les nuisances sonores. Le projet est concernée par les bruits des trafics routiers et de voies ferrées (PPBE). Les constructions devront répondre aux normes en vigueur concernant l'isolation acoustique spécifique liée au bruit engendré.





	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances classiques temporaires cantonnées à l'échelle de la parcelle et du quartier : vibrations en phase de terrassement et compactage de structures de cheminement et chaussée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses mais celles-ci ne seront pas une nuisance. Les émissions lumineuses sont liées à l'éclairage des cheminements créés. Le matériel d'éclairage est adapté pour éclairer exclusivement les zones destinées à cet effet : elles sont localisées et non dispersées, sans suréclairage.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets dans l'air mais de manière négligeable. Les rejets sont liés aux voitures des résidents accédant aux habitations, de surcroît se déplaçant à vitesse limitée. En phase chantier, des mesures seront prises pour limiter les sources de pollution atmosphériques (interdiction de brûler des matériaux, arrosage des pistes de circulation pour limiter la dispersion des poussières, etc.).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principe de gestion des eaux pluviales du projet prévoit la gestion des premières pluies à la parcelle, puis rétention et rejet régulé aux infrastructures existantes du domaine public, suivant les principes prévus au niveau de la ZAC des Docks. La situation est améliorée par rapport à l'existant qui ne prévoyait pas de dispositifs de gestion des eaux pluviales. Le rejet d'eaux usées domestiques des résidents se fera dans les canalisations du domaine public.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principe de gestion des eaux pluviales du projet prévoit la gestion des premières pluies à la parcelle, puis rétention et rejet régulé aux infrastructures existantes du domaine public, suivant les principes prévus au niveau de la ZAC des Docks. La situation est améliorée par rapport à l'existant qui ne prévoyait pas de dispositifs de gestion des eaux pluviales. Le rejet d'eaux usées domestiques des résidents se fera dans les canalisations du domaine public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets classiques dont les filières de tri, évacuation et traitement sont maîtrisées. En phase chantier : production de déchets inertes et de déchets non inertes classiques évacués en filière agréée. En phase exploitation : production de déchets ménagers d'habitation.





<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est destiné au développement d'une opération mixte à dominante de logements sur un site contenu dans un large secteur occupé par le passé par des installations de type industriel.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe d'autres projets de construction à proximité liés à l'aménagement de la ZAC des Docks. Les incidences ont déjà été appréhendées dans l'étude d'impact de la ZAC des Docks et il n'y a pas d'incidence supplémentaire liée au présent projet. Par ailleurs, les mesures prévues dans le cadre de cette étude d'impact seront déclinées à l'échelle du projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :





**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- \* déchets : le chantier de démolition / construction induit la production de déchets dont les process de tri, évacuation et traitement en filière spécifique (décharges agréées) sont réglementés, les entreprises respectant ces réglementations. En phase exploitation, les déchets ménagers des habitations sont rassemblés dans des points de collecte prévus à cet effet puis évacués par un organisme de ramassage agréé.
- \* sons et air : les circulations seront limitées aux déplacements des résidents. Les constructions répondront aux normes en vigueur concernant l'isolation acoustique spécifique liée au bruit engendré par les rues Simone Veil et Ardoin.
- \* vibrations : les entreprises de la phase chantier sont signataires d'une charte chantier propre à faible nuisance, dans laquelle les mesures seront appliquées et suivies (techniques adaptées en milieu urbain, vibrations privilégiées aux heures de pleine journée).
- \* incidences liées à l'eau : eaux pluviales gérées à la parcelle pour les premières pluies et avec rejet régulé au réseau pour les pluies décennales, eaux usées collectées via des canalisations étanches et rejetées au réseau public pour traitement en station d'épuration. La situation est améliorée par rapport à l'existant car il n'existait pas de dispositifs de régulation (ou partiels seulement).
- \* retrait-gonflement des argiles : bien que faible, cet aléa sera pris en compte par le géotechnicien puis dans la conception des structures des bâtiments afin que ceux-ci tolèrent les éventuelles variations de la structure du sol.
- \* risque inondation : des mesures sont prévues pour assurer la conformité du projet avec les dispositions réglementaires du PPRI.
- \* gestion des terres polluées : les terres polluées seront évacuées en filière agréées, la mise en place de puits pour une AEP sera interdite et les terres impactées seront remplacées par des terres saines au niveau de la zone de pollution concentrée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

NON :

Concernant les incidences potentielles relevées, la plupart sont classiques comme tout chantier et ne doivent pas faire l'objet d'une étude d'incidence spécifique.

Du point de vue du Code de l'Urbanisme, le projet fera l'objet de Permis de Construire qui en seront conformes.

La gestion des eaux pluviales et des inondations a été traitée dans un premier temps via le Dossier Loi sur l'eau de la ZAC des Docks. Les dispositifs techniques utilisés seront affinés mais le principe général respectera celui prévu dans le DLE.

Toute anomalie de pollution retrouvée sur site sera gérée selon les préconisations du plan de gestion.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>





## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Notice environnementale</li><li>- Notice PPRI</li><li>- Plan de gestion des terres polluées</li><li>- Attestation de diagnostic pollution SOLPOL</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

23/02/2020

Signature







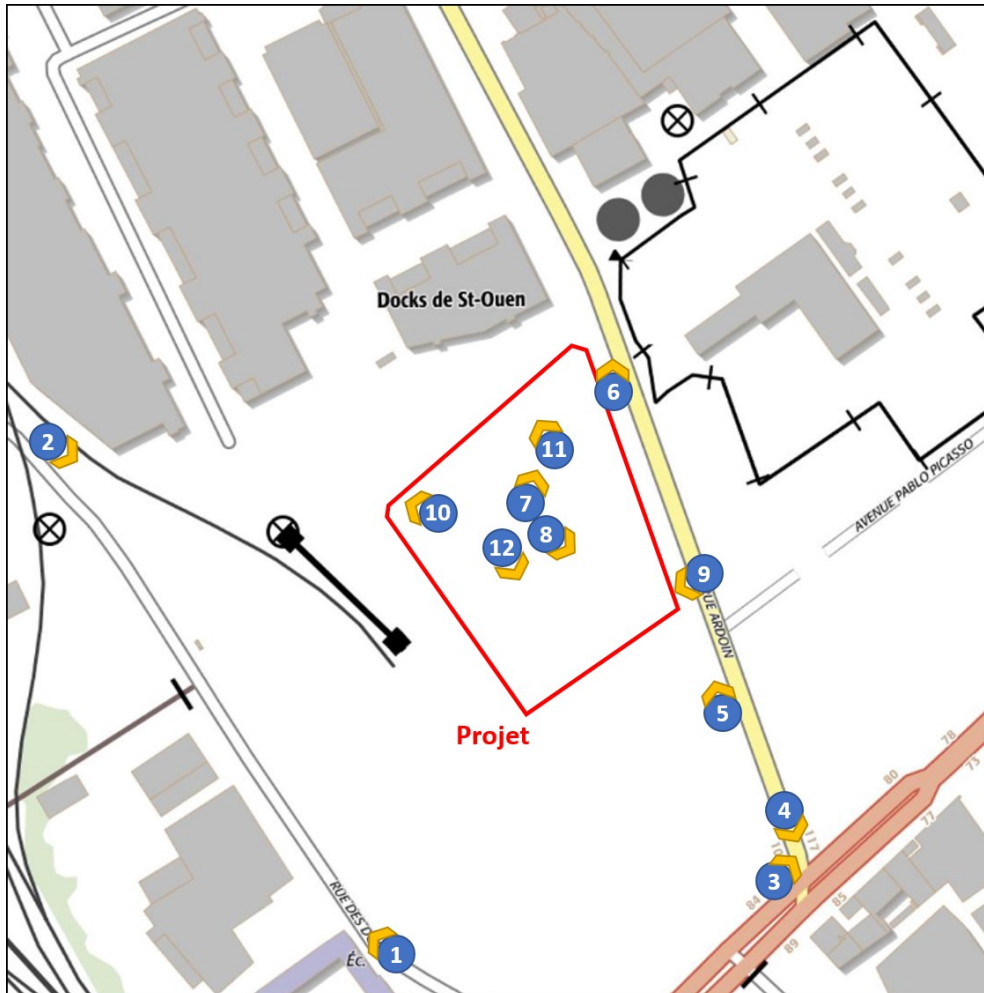
## Annexe 2 – Plan de situation au 1/25000





## Annexe 3 – Photographies de la zone d'implantation

### Localisation des photographies



### Photographies de l'environnement proche et de l'environnement lointain



Photo 1 : Rue des Docks (mai 2018)



Photo 2 : Rue des Docks (septembre 2017)





Photo 3 : Boulevard Victor Hugo (novembre 2019)



Photo 4 : Boulevard Victor Hugo (novembre 2019)



Photo 5 : Rue Ardoin (novembre 2019)



Photo 6 : Rue Ardoin (novembre 2019)



Photo 7 : Rue Ardoin depuis le centre de l'îlot  
(novembre 2019)



Photo 8 : Rue Ardoin depuis le centre de l'îlot  
(novembre 2019)





Photo 9 : Entrée Sud-Est de l'îlot (novembre 2019)



Photo 10 : Nord-Ouest de l'îlot (novembre 2019)



Photo 11 : Nord de l'îlot (novembre 2019)



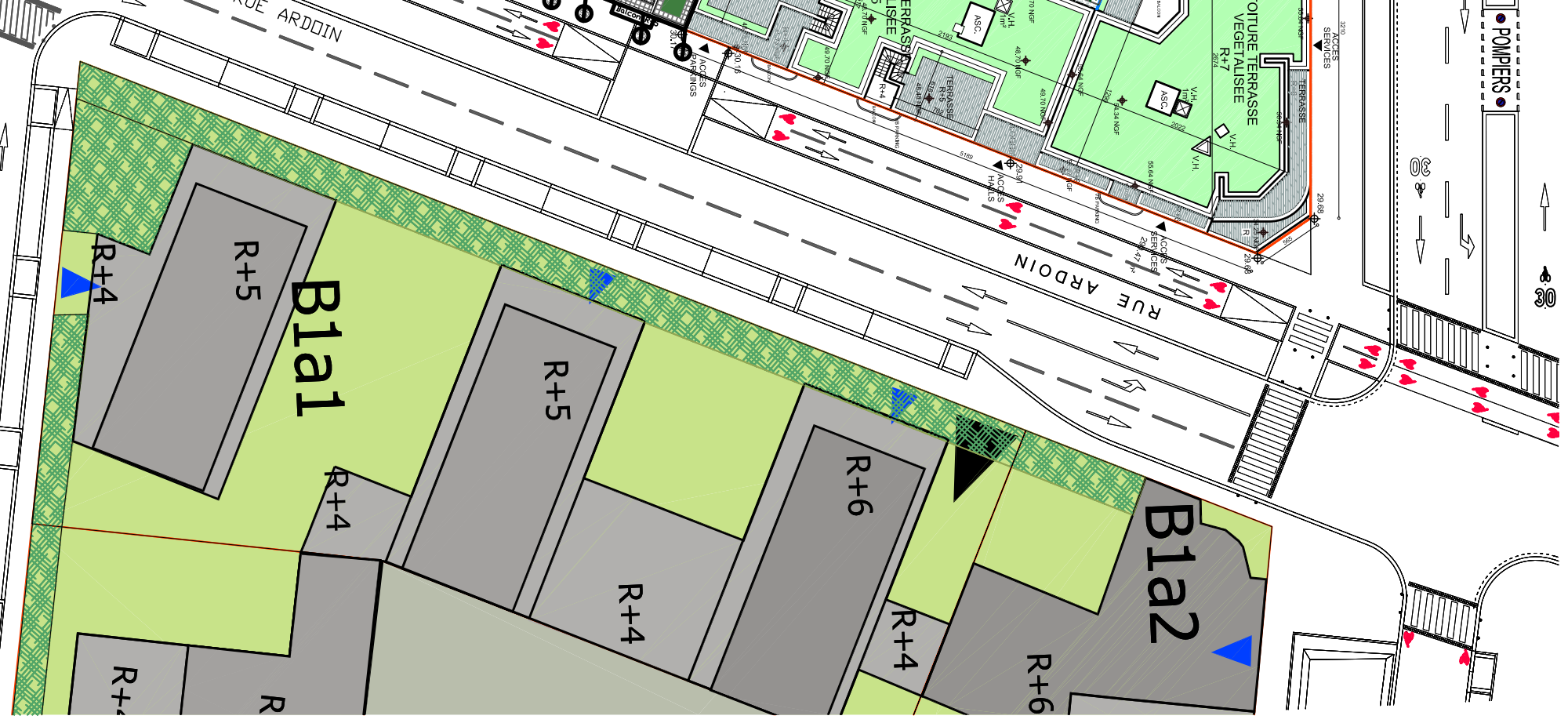
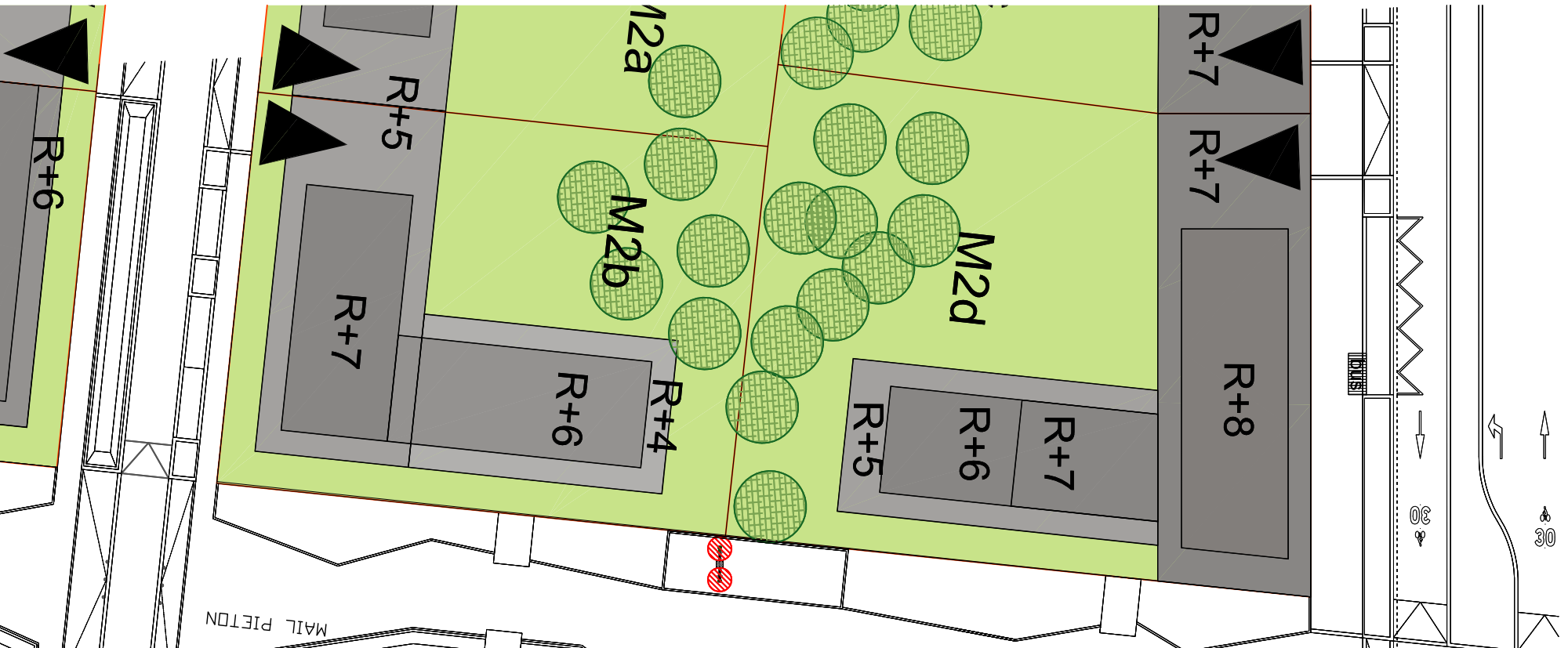
Photo 12 : Environnement Sud depuis le centre de l'îlot (novembre 2019)





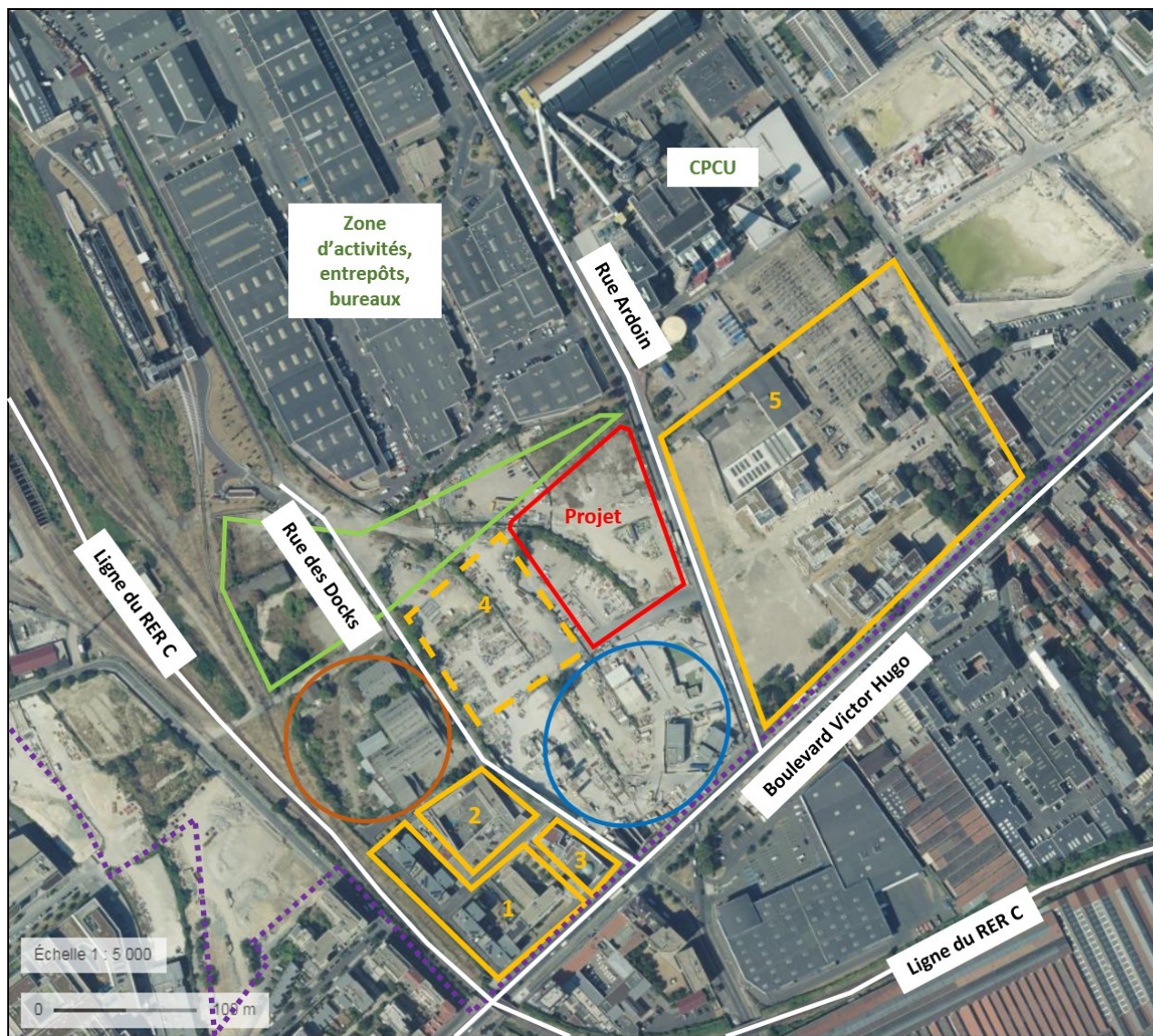
**PLAN DE MASSE**  
 Echelle : 1.500

**LOT 3Me**





### Annexe 5 – Plans des abords du projet



- **Projet : Ilot M3**
  
- - - - - **Emprise de la ZAC des Docks**
  
- **Lots aménagés :**  
1 : Immeubles d'habitat collectif  
2 : Groupe scolaire Nelson Mandela  
3 : Grande Mosquée Al Hashimi
  
- **Lots en cours d'aménagement :**  
4 : Ilot M2  
5 : Ilots B 1 à 5
  
- **Base chantier pour le prolongement de la ligne 14 du métro**
  
- **Bâtiments d'activités abandonnés pour la plupart**
  
- **Sites libres de toute occupation, à aménager**



## Annexe 6 – Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet

